

# Règlement intérieur Gîte de La Pyranvôle

Propriétaires :  
SCI JANAT, Nathalie Chevalier et Jean Saint-Martin,  
113 Route de Montlaille  
71 700 Chardonnay

Adresse du gîte de La Pyranvôle :  
1 Rue du Lac  
71 700 Lacrost

## Conditions générales de location

### **Article 1 : DURÉE DU CONTRAT**

Le contrat de location est consenti pour une durée fixée aux CONDITIONS PARTICULIERES du contrat de location. Cette durée est ferme. En cas de départ anticipé, aucune réduction du prix de la location ne sera accordée. Sauf information et accord préalable du Propriétaire pour proroger la durée de location, le Locataire ne peut se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux après la fin de location. Tout maintien dans les lieux sans accord du Propriétaire donne lieu à une indemnité pénale correspondant au tarif journalier de location majoré de 25% par jour de retard, sans préjudice de tout recours.

### **Article 2 : LOYER, CHARGES ET DEPOT DE GARANTIE**

**2.1** Le montant du loyer, des charges, du dépôt de garantie, de l'acompte sont indiqués au chapitre I du contrat de location : Conditions financières.

La réservation devient effective dès lors que le Locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30% du montant total de la location, un exemplaire du contrat signé, daté et les conditions générales paraphées sur chaque page avant la date indiquée. Un deuxième exemplaire est à conserver par le Locataire.

**2.2** Un chèque de dépôt de garantie est remis au jour de la remise des clefs (logement et ménage). Le montant du dépôt de garantie est précisé au chapitre VI du contrat de location : Garanties.

En effet, le dépôt de garantie restera attribué au Propriétaire en toute propriété, à concurrence des sommes dues par le Locataire, en cas de restitution du logement dans un état non conforme à celui dans lequel il lui a été délivré ou de dégradation du mobilier mis à disposition du Locataire, et ce tel que mentionné au présent contrat. Le dépôt de garantie ne pourra en aucun cas être utilisé pour prolonger la période de location.

Le chèque de dépôt de garantie ne sera pas encaissé et sera restitué au Locataire dans les huit jours qui suivent la fin de la location sous réserve d'impayé, de non-dégradation, détérioration, du logement et du mobilier le composant et du ménage à leur charge non exécuté.

**2.3** Une taxe de séjour de 0.70 cts /nuit/adulte est demandée sur la commune de Lacrost. La plateforme de réservation AIRBNB les collecte, pas Booking.

## **Règlement intérieur du Gîte**

### **Article 3 : ANNULATION PAR LE LOCATAIRE**

Toute annulation doit être notifiée par le moyen le plus rapide au propriétaire. Si l'annulation intervient avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte de 30% reste acquis au Propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 10 jours avant la date prévue d'arrivée dans les lieux. Si le Locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date prévue d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le Propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également au Propriétaire qui demandera le solde de la location. Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou diminution de loyer.

### **Article 4 : ANNULATION PAR LE PROPRIETAIRE**

Le Propriétaire informera le locataire par le moyen le plus rapide en cas d'annulation. Ce dernier remboursera au Locataire le montant intégral des sommes versées.

### **Article 5 : ARRIVEE**

Le Locataire doit se présenter le jour précisé et à l'heure mentionnée sur le contrat de location. En cas d'arrivée tardive ou différée, le Locataire doit prévenir le Propriétaire.

Heure arrivée : 17h00

Heure de départ : 10h00

### **Article 6 : ETAT ET PROPRETE DES LIEUX**

Un inventaire est établi en commun et signé par le Locataire et le Propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. Les réserves éventuelles sont portées sur l'inventaire signé par les parties. Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état des descriptifs lors d'une location doit être remise au propriétaire dans les 48 heures à compter de l'entrée dans les lieux.

Au moment de la restitution du logement, les parties examineront le logement et les objets le composant, afin de vérifier s'il n'a pas subi de dégradations, afin de faire la comparaison avec l'inventaire.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du Locataire pendant la période de location.

> Ménage à charge du Locataire :

Le gîte devra avoir été entretenu durant le séjour, un état des lieux de sortie sera réalisé avec vous à la fin du séjour. Un kit avec tous les produits de nettoyage est disponible dans la buanderie.

Ce qu'il est demandé au Locataire :

- Nettoyer les appareils électroménagers de la cuisine (le réfrigérateur, le four, micro-onde, cafetière après utilisation durant le séjour,
- Laver et ranger la vaisselle,
- Vider le lave-vaisselle,
- Rangement général et replacer meubles et objets déplacés,
- Aspirer et laver les sols de toutes les pièces durant le séjour dès lors que la durée excède 3 nuits.
- Même si cela devrait être une évidence, nous rappelons que lorsque l'on fait tomber quoi que ce soit de salissant au sol, on le nettoie aussitôt afin de ne pas le répandre dans d'autres pièces ou sur les tapis.
- Autre évidence, on ne mange pas et on ne boit pas de vin dans les lits.
- Vider toutes les poubelles. Mettre les déchets dans chaque conteneur correspondant (ordures ménagères, sacs jaunes). Des conteneurs sont installés à 200 mètres du Gîte, des poubelles pour les ordures non recyclables sont installés devant le Gîte.
- Nettoyer le barbecue, la plancha et ses ustensiles, éventuellement les cendriers extérieurs,
- Ramasser les papiers dedans et aux abords du gîte.

> Ménage à charge du propriétaire en fin de séjour :

Ce service inclus dans le tarif comprend le nettoyage de tous les sols (aspirateur + lavage), l'entretien des salles de bains, WC et lavabos, le nettoyage des placards de la cuisine, le nettoyage des vitres. L'enlèvement et le renouvellement du linge de lit et de toilette. Ce service n'exclut pas les taches explicitées ci-dessus.

Si un état de saleté anormal (soit sortant d'un usage normal et habituel des locaux) est constaté, le dépôt de garantie pourra être engagé.

## **Article 7 : CAPACITE – UTILISATION**

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 12 personnes, bébés (de 0 à 1an) non compris. Les lits parapluie pour bébés ne sont pas fournis.

Ce nombre ne pourra en aucun cas être supérieur sans l'accord préalable du Propriétaire. Toute sous-location est interdite.

Le logement loué ne constitue en aucun cas la résidence principale du Locataire.

Le Locataire autorisera que soient faites les réparations ou travaux incombant au propriétaire dont l'urgence apparaîtrait pendant la période d'occupation.

Le Locataire devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. En outre, il est interdit de fumer à l'intérieur. Le Locataire s'engage à rendre les lieux dans l'état où il les avait trouvés et à assumer financièrement toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable. Les enfants évoluant sur la propriété du Gîte sont sous l'unique et entière responsabilité de leurs parents.

## **Article 8 : DEGRADATION**

Les objets mobiliers ne devront subir que la dépréciation provenant de l'usage, et, dans le cas où quelques-uns seraient détériorés, cassés, ou auraient disparu, ils devront être remplacés par d'autres semblables et de valeur égale ; le prix du remplacement peut être payé par le Locataire au Propriétaire qui lui indiquera le coût.

Le Locataire est responsable de toute casse ou détérioration et des dommages qui pourraient être causés, en raison notamment de mauvaise manipulation des appareils ou des installations.

Le Locataire sera tenu responsable de tous les dégâts survenus dans le logement dus à son inattention (fenêtres, portes restés ouvertes, robinets laissés ouverts, etc.). Le Propriétaire dégage toute responsabilité en cas de vol ou de cambriolage dans les lieux loués.

Aucune réparation (hormis urgence comme par exemple coupure à l'arrivée d'eau en cas de rupture de canalisation ou départ de feu bien entendu) ne sera effectuée par le Locataire au risque d'empirer le problème, celui-ci devra se contenter d'informer dès constatation le propriétaire pour que ce dernier puisse faire appel à un professionnel si nécessaire.

### **Article 9 : SERVICES INCLUS**

Les lits sont faits à votre arrivée. Le linge de toilette, kit de nettoyage et torchons fournis. Un ménage intégral aura également été fait avant votre arrivée. Le nettoyage final est compris dans le tarif sous-réserve d'un logement restitué dans un état correct (voir article 6).

### **Article 10 : SERVICES PAYANTS**

3 couchages de 160X 200, 4 couchages de 90 X 190 et 2 couchages de 90X 200 ( qui peuvent être rapprochés pour former un lit de 180 x 200) sont mis à disposition dans le logement.

Le canapé convertible et le clic-clac ne constituent aucunement des couchages pour des personnes supplémentaires.

Toutefois si durant votre séjour vous souhaitez y accueillir des amis de façon exceptionnelle soit pour une nuit, une autorisation préalable devra être demandée au propriétaire qui fournira le linge nécessaire et un supplément de 40 euros par personne sera demandé.

L'accueil sans autorisation de personnes supplémentaires pourra entraîner la rupture immédiate du contrat et le dépôt de garantie pourra être engagé.

### **Article 11 : ANIMAUX**

Les animaux sont acceptés sous certaines conditions et sur demande préalable. Ils doivent être bien éduqués et ne représenter aucun danger pour les voisins et pour leurs animaux.

Ils ne doivent pas vagabonder.

Ils ne doivent pas aboyer.

Ils ne doivent ni monter ni dormir sur les lits et canapés.

Ils sont formellement interdits dans la piscine.

Toute dégradation commise par l'animal du Locataire doit être signalée et le dépôt de garantie pourra être engagé.

Un supplément de 7 euros/nuit/animal sera demandé.

## **Article 12 : ASSURANCE**

Le Propriétaire décline toutes responsabilités concernant les risques locatifs courus par les objets mobiliers de Locataire, particulièrement en cas d'incendie ou de vols. Le Locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurances type-villégiature pour ces différents risques.

## **Article 13 : LITIGES**

Toute autre réclamation relative à la validité ou à l'exécution du présent contrat doit être adressée dans les meilleurs délais par lettre recommandée avec accusé de réception au Propriétaire.

Les parties s'efforceront de trouver un accord amiable. A défaut, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

## **Article 14 : DROIT DE RETRACTATION**

Conformément à l'article L121-21-8 du code de la consommation, le consommateur ne bénéficie d'aucun droit à rétractation pour toute commande à distance de services d'hébergement.

### **Annexe 1 : Description de la location**

#### Description :

Superficie totale des lieux loués : 600m<sup>2</sup> avec jardin clos, terrasse avec salon de jardin, cour, coin barbecue, cave et garages, piscine, wifi.

#### **Au rez-de-chaussée :**

- Une grande cour de 60 m<sup>2</sup> : table pour 4 et fauteuils
- Cuisine / entrée (20m<sup>2</sup>) : four combiné, plaque de cuisson 2 feux induction, frigidaire avec congélateur, machine à laver, clic-clac, petite table, coin bureau.
- Chambre 1 (31m<sup>2</sup>) : un lit 160X200, grande armoire en teck, bureau, toilettes, salle de bain (douche XL et double-vasque en céramique), miroir, sèche-serviettes chauffant. Grand miroir ancien. Plantes et objets de décoration. Poêle à granulés multi-air. Porte vitrée donnant sur la cour, espace abrité sous balcon.

#### **A l'étage 1 :**

- Chambre 2 (25 m<sup>2</sup>) : un lit 160x200, douche, double vasque en verre, sèche-serviettes chauffant, toilettes, petit bureau, étagères, porte-manteau, grand miroir verrière. Balcon (6 m<sup>2</sup>)
- Toilettes (2M<sup>2</sup>)
- Salle d'eau (7 m<sup>2</sup>) : douche XXL, lavabo double, sèche-serviettes chauffant.
- Chambre 3 (16 M<sup>2</sup>) : un lit 160 X 200, toilettes, douche XL, double vasque en zinc, sèche-serviettes chauffant, table basse et 2 poufs, miroirs.
- Grand pièce à vivre salon/cuisine entièrement équipée/buanderie/palier (75 M<sup>2</sup>) :

**Salon/salle à manger** : un canapé convertible 4 places, une banquettes 5 places, 1 fauteuil, 2 poufs, une grande table à manger pour 10 (pour 12 ajout de l'une des

tables de bistrot de la terrasse), 12 chaises, un banc, télé grand écran, barre son, connexion internet. Très nombreuses plantes. Une mezzanine coin lecture (pour 1 personne). Grande baie vitrée avec volet électrique donnant sur la terrasse et le jardin.

**Cuisine ouverte** : cuisine semi-séparée par une grande étagère de boulanger. Bouilloire électrique, cafetières, grille-pain, vaisselle, four micro-ondes, four convection, plaque de cuisson à induction 4 feux, hotte, lave-vaisselle, frigidaire, grands plans de travail.

**Buanderie** : machine à laver, sèche-linge, congélateur, aspirateur, nettoyeur sol vapeur, table à repasser, fer, produits ménagers, etc.

**Terrasse et coin barbecue** : (10M2), gazon artificiel, 6 tables de bistrot, barbecue, plancha, surface de lavage (avec évacuation) en béton.

**Jardin en terrasses de 250 m2** avec piscine de 10 m2 hors-sol, hauteur d'eau 1.47 mètre. Chauffée, escabanc, deck et bains de soleil, canapé, table et fauteuils.

### **A l'étage 2 :**

- **Dortoir** (30 m2 au sol, mansardé) :

6 couchages dont 2 de 90 X 200 qui peuvent être rapprochés pour former un lit 180 X 200 et 4 lits 90 X 190 (impossible de les rapprocher). Salle de bain et toilettes dédiés au dortoir (déjà mentionnés) se trouvent à l'étage 1.

### **Dépendances en rez-de-chaussée :**

- Garage et cave.
- Parking : 5 véhicules
- Local 6 m2 (vélos)

### **Chauffage :**

Poêles à granulés : 1 dans la pièce à vivre, un dans la chambre 1 (multi-air : chauffe l'entrée cuisine, la chambre 1, la chambre 2 et le dortoir, réglage de la température de chaque pièce par télécommande). Granulés fournis pour la durée du séjour. 4 sèche-serviettes électriques chauffants.

### **Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »**

**Date :**

**Durée de location :**

**Signature loueur :**

**Signature locataire :**